



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**

**Fédération
Syndicale
Unitaire**

Rentrée scolaire 2022

**Plus et mieux pour
l'école :
il faut des actes !**

**Conférence
de
presse**

Jeudi 8 septembre 2022



www.fsu.fr



104, rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 30

INTRODUCTION

AXE 1 : SERVICES PUBLICS

P. 7 À 15

UNE RENTRÉE DANS LA CONTINUITÉ LIBÉRALE

P.8

UNE ENTRÉE DANS LE MÉTIER SACCAGÉE

P.11

SALAIRES

P.14

BIEN-ÊTRE ET SANTÉ DES ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS

P.14

AXE 2 : SITUATION DES JEUNES

P. 17 À 20

PLAN « UN JEUNE, UNE SOLUTION » : UN BILAN MÉDIOCRE

P.18

DÉVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE, QUOI QU'IL EN COÛTE !

P.18

L'APPRENTISSAGE RENFORCE LES INÉGALITÉS D'ACCÈS À LA FORMATION

P.19

UNE NOUVELLE RÉFORME INACCEPTABLE DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

P.20

PROTECTION JUDICIAIRE DE LA JEUNESSE (PJJ)

P.20

Introduction

Les images des « job dating » organisés au début de l'été pour recruter des enseignant-es ont été ravageuses et ont mis l'accent sur la réalité de la crise de recrutement que rencontre l'ensemble de l'Éducation. Ces images ont profondément choqué l'opinion car elles sont emblématiques de dégradations du service public d'Éducation qu'une grande majorité de françaises et de français ne veut pas voir advenir. L'enseignement n'est pas un « job », ses personnels doivent au contraire être formés, valorisés, reconnus, aidés et accompagnés. Formation, rémunérations, conditions de travail : la situation a au moins le mérite de mettre au cœur du débat public la question de la manière dont le pays traite les personnels en charge de la formation de sa jeunesse. De ce point de vue, le discours du nouveau Ministre de l'EN est ambivalent : il reconnaît que la situation n'est « pas optimale » et fait à juste titre le lien avec la faiblesse des rémunérations. Mais d'une part, il s'évertue à ne parler que des débuts de carrières (les fameux « 2000 euros »), d'autre part, il lie cette revalorisation à des « contreparties » en termes de charge de travail qu'il s'agirait de définir. Les enjeux de la période qui s'ouvre seront donc déterminants pour obtenir enfin des actes concrets de revalorisation dans toutes ses dimensions et avec comme seule « contrepartie » l'amélioration des conditions d'exercice des métiers de l'Éducation.

AXE 1 : SERVICES PUBLICS



Une rentrée dans la continuité libérale

Débattre... et creuser les écarts !

La rentrée 2022 n'est pas synonyme d'une amélioration des conditions d'enseignement et d'apprentissage des élèves, quel que soit le niveau considéré. Le ministre Ndiaye, qui entend marquer quelques ruptures de styles avec son prédécesseur, n'a contribué à aucune inflexion des conditions de rentrée. Les débats qu'il entend ouvrir au plus près des écoles et des établissements en associant parents, élu-es, collectivités, associations, entreprises portent même des risques d'une nouvelle déréglementation de l'école publique. Organisés dans le sillage du Conseil National de la Refondation mis en place par le président Macron, ces débats pourraient encourager nombre d'expérimentations locales pour contourner les principes d'égalité et de laïcité de l'école républicaine. Dans la continuité de l'expérimentation marseillaise, des moyens supplémentaires pourront être attribués (le président de la République a même évoqué devant les recteurs à la Sorbonne une enveloppe de 500 millions d'euros) aux écoles ou établissements en appui aux « innovations locales ». L'allocation de moyens sur la base de « projets locaux » sans critères objectifs nationaux, s'étend et renforce les inégalités de moyens.

« L'allocation de moyens sur la base de « projets locaux » sans critères objectifs nationaux, s'étend et renforce les inégalités de moyens. »

École du futur et Éducation prioritaire

L'« école du futur », le projet du gouvernement qui prend exemple du dispositif marseillais, n'est ni plus ni moins qu'une école à plusieurs vitesses financée au gré des projets contractuels en partenariat avec des entreprises, des associations, des fondations privées. Ces dérives sont déjà à l'œuvre dans les cités éducatives, les CLA (contrats locaux d'accompagnement) ou les TER (territoires éducatifs ruraux) et sont appelées à se généraliser.

Ainsi, l'expérimentation des CLA, engagée depuis septembre 2021 dans 3 académies métropolitaines (Aix-Marseille, Lille, Nantes), concernera 15 académies sur 30 à la rentrée prochaine sans évaluation préalable. Ces contrats triennaux sont proposés à des écoles et établissements scolaires sur la base d'indicateurs choisis au niveau académique et engagent les équipes dans des objectifs spécifiques.

L'Éducation prioritaire (EP) créée en 1981 avait pour objectif de « *corriger l'inégalité sociale par le renforcement sélectif de l'action éducative dans les zones et dans les milieux sociaux où le taux d'échec scolaire est le plus élevé* ». L'actuelle carte de l'EP, qui attend d'être révisée depuis 2019, repose sur 4 critères nationaux. À l'opposé, la multiplication des expérimentations et dispositifs, la contractualisation des moyens et les critères territoriaux divers, l'introduction dans la prime REP+ d'une part variable liée à la réalisation d'objectifs, brouillent, voire effacent la cohérence d'une politique nationale fondée sur le critère social et l'objectif de lutte contre les inégalités.

Par ailleurs, le ministre choisit de poursuivre les dédoublements de classes en primaire, s'appuyant sur « une efficacité démontrée », comme en témoigneraient les résultats aux évaluations nationales de CP, CE1 et 6ème. Or, pour 6 des 8 items des évaluations de CE1 en français, les écarts de résultats entre élèves de REP+ et hors éducation prioritaire se sont aggravés depuis 2018. Le resserrement sur les « fondamentaux », le corsetage des pratiques enseignantes, pilotées par les évaluations, aboutissent à ces résultats et engagent la responsabilité du ministère.

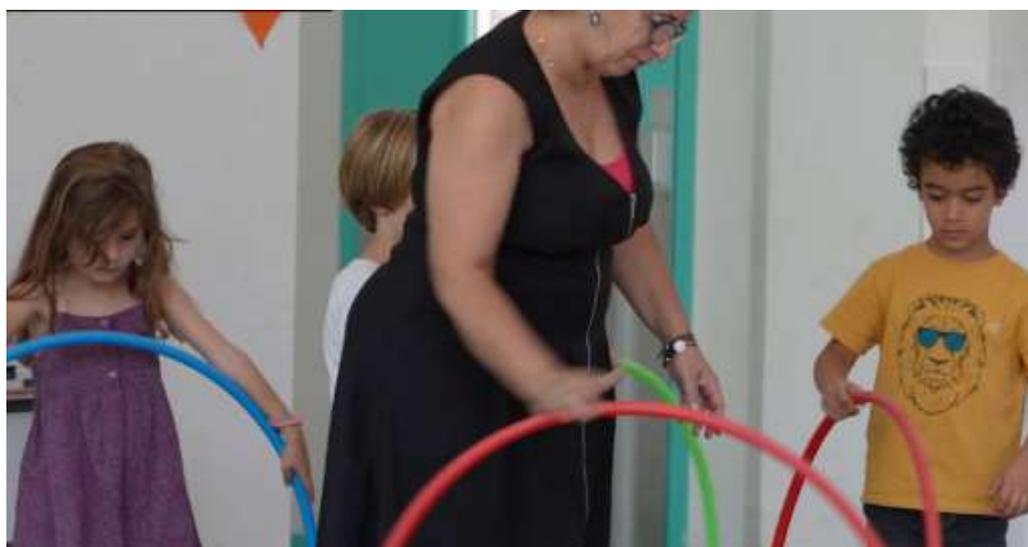
« Le pilotage par le résultat des évaluations nationales privilégie l'acquisition des compétences de plus bas niveau, au détriment de celles permettant la construction du sens. »

Pilotage par les évaluations et explosion du cadre national

Dans le 1^{er} degré, les « fondamentaux (lire, écrire, compter) » sont confirmés comme « objectif prioritaire », et se déclinent autour d'un pilotage renforcé par les évaluations : évaluations nationales de CP préparées dès la Grande Section, nouvelles évaluations nationales sur échantillon au CM1 et en 4^e, généralisation de celle des écoles. Pourtant, aucune recherche ne vient étayer l'idée que le resserrement sur le « lire, écrire, compter » permet de lutter contre les inégalités. Alors que le système éducatif français est un des plus inégalitaires de l'OCDE, c'est aussi un de ceux qui consacrent le plus de temps aux disciplines dites fondamentales. Le pilotage par le résultat des évaluations nationales privilégie l'acquisition des compétences de plus bas niveau, au détriment de celles permettant la construction du sens.

L'école maternelle fera l'objet « d'un nouvel investissement pédagogique », qui laisse présager d'un risque d'élémentarisation, en subordonnant les objectifs de la maternelle à ceux du CP, à rebours de l'intérêt des élèves notamment ceux issus des milieux populaires.

“La culture de l'évaluation”, politique éducative déjà menée par J.-M Blanquer, est pour la première fois inscrite dans une circulaire de rentrée. Elle constitue pour les rectorats et les inspections d'académie l'outil pour orienter leurs choix d'accompagnement et de formation. Ce pilotage, qui tourne le dos au renforcement de la professionnalité enseignante, se double d'une transformation en profondeur du fonctionnement des écoles avec la loi Rilhac. La crise sanitaire a pourtant mis en évidence la nécessité d'améliorer les conditions de travail des directrices et directeurs, dont la plupart ont pu connaître des périodes d'épuisement professionnel.



La loi Rilhac ne répond pas aux besoins et aux attentes des personnels et risque fort de dégrader encore plus l'organisation de l'école dans son ensemble qui n'a tenu que grâce à l'investissement des personnels et aux collectifs de travail propres au premier degré.

« Il s'agit avant tout de préparer la jeunesse au marché de l'emploi tout en forgeant le « caractère propre » de chaque établissement. »

Un festival d'expérimentations

La première circulaire de rentrée du ministre multiplie les possibilités d'expérimentations dans les collèges : dérogation pédagogique pour des classes de sixième pour renforcer l'acquisition du français et des mathématiques avec des échanges de services entre premier et second degrés, collèges volontaires pour de nouvelles activités de découverte des métiers à partir de la classe de cinquième et tout au long du cycle 4 au prétexte d'accompagnement à l'orientation, réorganisation des horaires pour faciliter sur le temps périscolaire les activités sportives en clubs ou associations... Chaque collège devra même inscrire deux classes de quatrième au passeport Educfi afin que les élèves apprennent entre autres à gérer un budget.

Le ministère ne précise jamais que le temps prévu pour les interventions d'associations est pris sur le temps scolaire sous la responsabilité des enseignants. Quel est l'intérêt des élèves de devoir assister par exemple à des séances d'orientation animées par des représentant-es d'associations, des chargé-es de mission d'entreprises ou des volontaires du service civique ? Ces interventions prônent la prise de conscience des élèves et la maîtrise de leur destin ! Mais en réalité, n'est-ce pas vers le renoncement et le moins disant scolaire qu'elles dirigent plutôt les élèves ?

Les priorités du ministère ne vont véritablement pas à la réussite de tous les jeunes, encore moins à former de futur-es citoyen-nes émancipé-es. Il s'agit avant tout de préparer la jeunesse au marché de l'emploi tout en forgeant le « caractère propre » de chaque établissement. Auto-évaluation des établissements, dispositifs expérimentaux que ne manqueront pas de valoriser les débats locaux voulus par le ministre, financements contractuels sur projets... tout concourt pour que le système scolaire ne lutte plus contre les inégalités mais se fragmente sans moyens ni politique nationale ambitieuse.

La FSU dénonce cette politique de différenciation des établissements qui renforce leur mise en concurrence et permet de communiquer médiatiquement sans résoudre les problèmes de fond des effectifs pléthoriques. Sous le premier quinquennat d'E. Macron, 7 900 emplois d'enseignants ont été supprimés dans le second degré public (l'équivalent de 175 collèges supprimés) pour des effectifs à la hausse (+13 141 élèves de plus).

La réforme du lycée général et technologique a permis opportunément de supprimer plus de 2 000 emplois et connaît encore des modifications ! La création à la rentrée d'une option mathématiques en première générale contredit les annonces d'un retour des mathématiques pour tous les élèves.

Enfin, l'École inclusive est enfermée dans un discours d'affichage sans les moyens nécessaires pour une mise en place constructive. Maillon indispensable de l'école inclusive, les accompagnant-es des élèves en situation de handicap (AESH) sont particulièrement méprisé-es par l'institution. Pour la FSU, il y a urgence à augmenter leurs rémunérations, à abandonner les pôles inclusifs d'accompagnement localisés (PIAL) et à garantir la possibilité de travailler à temps complet avec un véritable statut de la Fonction publique de catégorie B. La création d'un CDI pour les assistant-es d'éducation (AED) qui ont déjà exercé 6 ans reste imparfaite tant que l'accès au CDI n'est pas un droit opposable et ne garantit ni la quotité de travail ni la rémunération des AED. La FSU revendique de réelles améliorations pour les AED : recrutements, augmentation de salaire, conditions de travail etc...

Pour l'enseignement supérieur et la recherche, la nouvelle ministre s'est félicitée, le 15 août dernier, que 4 universités françaises intègrent le Top 100 du classement de Shanghai. Au-delà de la pertinence très discutable et la sensibilité de ce classement, nos gouvernements s'en servent d'une part de baromètre politique et d'autre part d'instrument pour mettre en concurrence les établissements et casser les services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche. Relevons que l'Université de Paris Cité, Sorbonne Université, Paris Sciences et Lettres et Paris Saclay sont les établissements parmi les mieux dotés de France avec entre 9 000€ et 10 000€ de subvention de l'État par étudiant-es (hors appels à projet) et entre 12 et 13 personnels titulaires pour 100 étudiant-es là où sur notre territoire d'autres universités du même type n'ont que le tiers de ce budget pour fonctionner et moitié moins de fonctionnaires pour encadrer. C'est par exemple le cas des universités d'Angers et de Lyon 1. Mais c'est encore pire aux USA ou en Grande-Bretagne ! Les universités du Top 100 sont l'arbre qui cache la forêt et qui essaie de faire oublier les inégalités de dotation, le sous-investissement des États et la casse des services public de la recherche et de l'enseignement supérieur au profit des établissements privés et d'un "marché de l'enseignement supérieur".

« ce classement, nos gouvernements s'en servent [...] pour mettre en concurrence les établissements et casser les services publics de l'enseignement supérieur et de la recherche. »



Une entrée dans le métier saccagée

La réforme de la formation voulue par J.-M. Blanquer montre tous ses effets néfastes

L'année 2021-22 a vu la mise en place complète de la réforme de la formation des enseignant-es et CPE. Celle-ci a malheureusement produit tous les effets négatifs sur lesquels la FSU avait alerté. Les Instituts supérieurs du professorat et de l'éducation (Inspé) ont été largement désorganisés, les équipes ayant été contraintes de refaire des maquettes de formation avec un cadrage ministériel inadapté et des moyens très insuffisants.

Pour les étudiant-es se préparant aux métiers de l'enseignement, la charge de travail s'est considérablement accrue, en particulier pour les « alternant-es » de deuxième année de master (M2), devant concilier préparation du diplôme, du concours et responsabilité de classe.

La réforme a également déplacé les concours de recrutement de la première année de master (M1) à la seconde (M2). La FSU a défendu un dispositif transitoire pour en réduire les effets aux concours 2022. Sans mesure spécifique, les chiffres catastrophiques de cette session sont aussi le résultat de la désaffection pour les métiers de l'enseignement.

« La crise de recrutement est systémique, faute notamment de réelle revalorisation et d'amélioration des conditions de travail. »

Une grave crise de recrutement

Le résultat de la casse des métiers et de la formation des enseignant-es et CPE est le sous-recrutement, déjà amorcé les années passées, qui connaît une forte accélération en 2022. La crise de recrutement est systémique, faute notamment de réelle revalorisation et d'amélioration des conditions de travail.

Dans le premier degré, plus de 2 163 places aux concours (200 de plus avec le concours supplémentaire de Créteil) sont restées vacantes, en particulier en Île-de-France. Dans le second degré, ce sont plus de 1 620 postes. Un poste sur quatre au Capes externe n'a pas été pourvu. Certaines disciplines voient leur déficit de recrutement s'aggraver fortement : mathématiques, lettres, allemand, etc.

Confrontés à cette pénurie, sur laquelle la FSU avait pourtant largement alerté, les rectorats rivalisent d'ingéniosité pour tenter de recruter des enseignant-es comme s'ils s'agissait de jobs étudiants : *job-dating* comme à Créteil, *Talent tour* à Reims... Mais si les candidat-es les plus qualifié-es ne se sont pas présenté-es aux concours, quels profils ce type de manifestation peut-il attirer ?

Pour tenter de compenser, le ministère rogne sur les droits des nouveaux recruté-es, par des refus d'affectation dans l'enseignement supérieur, de reports de stages, etc. Les lauréat-es des concours du second degré sont affecté-es en dépit du bon sens, sans tenir compte de leurs vœux, ni de leur situation familiale ou personnelle : certain-es sont envoyé-es pour un an dans des académies très demandées alors qu'ils et elles avaient demandé des académies déficitaires où les besoins sont criants !

Tout ceci montre que l'Éducation nationale paye cher le défaut d'anticipation du ministère et son refus d'une programmation pluriannuelle des recrutements dans l'Éducation nationale, seule à même de donner une visibilité de moyen terme aux jeunes en formation. La formation des enseignant-es s'inscrit dans un temps long : on ne forme pas à ces métiers en quelques semaines, voire en quelques jours comme on s'apprête à le faire pour les recruté-es de dernière minute.

La désaffectation est aggravée par la situation très anxiogène faite à la rentrée pour les néo-recruté-es : tandis que les lauréat-es issus de masters de l'éducation, de l'enseignement et de la formation (MEEF) auront un service à temps plein, plus 10 à 20 jours de formation, les autres lauréat-es auront un mi-temps en responsabilité de classe et une formation très réduite. Par exemple, un-e professeur-e des écoles aura, pour apprendre à enseigner le français, de la maternelle au CM2, de 18 h à 30 h de formation. Même dans ces conditions, les moyens nécessaires à la mise en place de cette formation manquent dans les Inspé.

Face à cette crise, la FSU réclame d'urgence une réelle revalorisation des salaires pour tous les personnels ; un concours supplémentaire transitoire et le report des postes inscrits au budget et non pourvus sur la session suivante ; la systématisation des listes complémentaires aux concours ; l'amélioration des conditions de travail, de formation et d'entrée dans le métier avec un retour dans un premier temps dès la rentrée à un mi-temps pour toutes et tous ; des moyens pour la formation et l'accompagnement des stagiaires. Des pré-recrutements massifs sans contrepartie de service et un plan pluriannuel de recrutements sont indispensables pour endiguer cette crise sur le long terme.

Dans l'enseignement supérieur, alors que le nombre d'étudiant-es croît chaque année de plus de 34 000 par an depuis vingt ans, les budgets des établissements ne leur permettent plus de remplacer les départs en retraite. Chaque année ce ne sont que 1 500 enseignant-es-chercheurs et 600 enseignant-es titulaires qui sont recrutés. C'est deux fois moins que dix ans plus tôt ! Pendant ce temps, le nombre de docteur-es en emploi précaire ne cesse de croître ...

Entre 2017 et 2021, alors que 190 000 étudiant-es de plus ont été accueillis, dont 92 000 à l'université, c'est une baisse de 1 150 postes d'enseignant-es et d'enseignant-es-chercheurs, dont 970 titulaires qui est imposée.

De plus en plus de personnels non-titulaires pour combler les manques

La part des enseignant-es non-titulaires augmente, y compris dans le 1^{er} degré ce qui est nouveau dans de nombreux départements. Elle atteint désormais 9 % dans le second degré public et 30% dans l'enseignement supérieur public. Les rectorats cherchent à pallier le déficit de personnels en recrutant des contractuel-les. Mais celles et ceux-ci font également défaut, dans certaines disciplines et académies. Les conditions de travail et de rémunération, ainsi que l'insécurité de leur emploi, conduisent à un fort turn-over des contractuel-les. On constate également une hausse significative des démissions chez les enseignant-es, en particulier chez les

enseignant-es stagiaires.

Une nouvelle catégorie de précaires est apparue, celle des étudiant-es alternant-es en M2, qui sont placé-es immédiatement en responsabilité de classes. Cela constitue de mauvaises conditions de formation et est insécurisant pour les enseignant-es concerné-es mais aussi pour les parents et élèves. La FSU considère qu'aucun-e étudiant-e ne doit être en responsabilité de classe avant le concours.

**« c'est le principe
du recrutement par
concours qui est
remis en cause et
menacé »**

Réforme de la formation, conditions de travail dégradées, hausse du recrutement de non-titulaires, annonces du Président de la République sur un recrutement au rabais dans le 1^{er} degré : l'heure est grave, et c'est le principe du recrutement par concours qui est remis en cause et menacé. La FSU réaffirme qu'elle y est attachée dans un objectif d'égalité d'accès au service public d'Éducation sur tout le territoire.



Salaires

L'inflation attendra bientôt les 7%, un taux dont rien ne garantit la stabilité, il pourrait être encore plus important. Depuis l'an 2000, la baisse du pouvoir d'achat des agent-es de la Fonction publique est évaluée à 20%. Un-e enseignant-e commençant sa carrière en 1980 était rémunéré-e à hauteur de 2,2 SMIC; à la rentrée 2022 c'est 1,21 SMIC. Il est aisé de comprendre que l'annonce de la « hausse » de 3,5% du point d'indice est autant un signe de mépris qu'une provocation.

Selon l'INSEE, les cadres de la Fonction publique gagnent 46% (traitement brut) de moins que les diplômé-es équivalent-es du privé. Cet écart que rien ne justifie n'est autre que le produit d'une politique budgétaire s'appuyant sur l'idéologie « anti-Fonction publique ».

Les services publics français ont été le plus grand paravent face aux crises économiques et sociales précédentes. Le sens de responsabilité doit obliger nos gouvernants à anticiper les crises potentielles à venir et protéger les populations, notamment les plus vulnérables. Au nom de ce service public renforcé, les salaires de toutes et tous les agent-es des trois Fonctions publiques doivent être considérablement augmentés, via la revalorisation du point d'indice.

Bien-être et santé des élèves et étudiant-es

**« De 7 700 postes
actuellement, il
faut atteindre
23 000 postes, soit
15 300 créations. »**

La crise sanitaire a exacerbé les difficultés préexistantes. De nombreux élèves se trouvent en difficulté pour accéder aux services médico-sociaux dans leur établissement. À titre d'exemple, pour pallier la pénurie des infirmier-es et afin que chaque élève puisse accéder à la consultation inconditionnelle dans son propre établissement, l'offre permanente d'accès aux soins infirmiers ne peut être effective que par une création massive d'emplois infirmiers : *a minima* un poste infirmier à temps plein par établissement d'enseignement scolaire, deux sur les postes inter-degré ou avec internat, et trois sur chaque site universitaire .

De 7 700 postes actuellement, il faut atteindre 23 000 postes, soit 15 300 créations.

Les élèves et étudiant-es à besoins particuliers ou en situation de handicap doivent pouvoir, à leur demande, bénéficier *a minima* d'un entretien annuel avec l'infirmier-e de leur établissement pour faire le point sur le vécu de leur scolarisation et des adaptations nécessaires.

La santé à l'École doit demeurer une prérogative nationale. Aucune décentralisation ne permettrait d'améliorer les besoins.

Le développement complet des élèves vise à construire des compétences, des habitus, fondés par des savoirs, leur permettant de conduire leurs actions dans tous les domaines de la vie, de manière critique et constructive pour être en mesure d'agir sur le monde.

AXE 2 : SITUATION DES JEUNES



Plan « un jeune, une solution » : un bilan médiocre

Malgré les milliards d'argent public investis sur la formation des jeunes à travers le plan « un jeune, une solution » lancé à l'été 2020 en réponse à la crise sanitaire liée au COVID, la situation des jeunes les plus éloigné-es de la formation et de l'emploi reste préoccupante. Le nombre de NEET (jeunes ni en emploi ni en formation) ne diminue pas et reste aux alentours de 12 % des 16-25 ans. Si le nombre d'entrées en formation augmente globalement¹, le profil des jeunes concerné-es par les dispositifs de formation est très proche de celui des jeunes entré-es un an plus tôt : les moins diplômé-es et celles et ceux issu-es des quartiers prioritaires de la politique de la ville restent davantage présent-es parmi les entrants en Garantie Jeunes et en insertion par l'activité économique (IAE), dispositifs ne proposant pas réellement de formation qualifiante. Les nouveaux contrats d'alternance ont bénéficié quant à eux, à des jeunes déjà diplômé-es et plus âgé-es que précédemment.

Une grande partie du financement de ce plan a principalement permis de financer les aides à l'« embauche » de jeunes à travers le développement de l'apprentissage, véritable effet d'aubaine pour les entreprises qui ont pu les faire travailler gratuitement. Cette politique, coûteuse pour les pouvoirs publics, n'a pas réellement eu d'effet sur l'amélioration de l'insertion professionnelle des jeunes puisqu'elle a profité aux plus diplômé-es (donc à celles et ceux ayant le moins de problèmes d'insertion). De plus, l'obligation de formation peine à être mise en œuvre et le contrat d'engagement jeune (CEJ), d'après les premières remontées, n'est pas adapté aux publics ciblés. Une partie croissante de la jeunesse, y compris étudiante, bascule dans la pauvreté et le contexte inflationniste ne risque pas d'améliorer les choses.

Pour la FSU, il y a urgence à repenser l'ensemble des dispositifs d'accompagnement et de formation des jeunes et les financements publics qui leur sont alloués afin de permettre un accès à la formation à tous les jeunes dans de bonnes conditions, en ciblant en priorité celles et ceux qui en ont le plus besoin. Pour cela, il faut permettre à l'ensemble des jeunes qui sont en étude et en formation de poursuivre leur cursus dans des conditions de vie acceptables et égalitaires (un éventuel travail salarié ne doit pas se substituer aux aides de l'État).

Il faut redonner les moyens à l'École de scolariser tous les jeunes en leur permettant d'atteindre *a minima* un premier niveau de qualification. Pour cela, la FSU prône une scolarité obligatoire jusqu'à 18 ans.

Développement de l'apprentissage, quoi qu'il en coûte !

Le nouvel objectif de 1 million d'apprenti-es fixé par E. Macron lors de la campagne présidentielle est en passe d'être atteint. La DEPP, dans une note de juillet 2022, indique qu'au 31 décembre 2021, les CFA accueilleraient 834 100 apprenti-es. Cette augmentation de 32,5 % par rapport à 2020 constitue une hausse sans précédent qui

« Une grande
partie du
financement [...] a
principalement
permis de financer
les aides à
l'« embauche » de
jeunes [...],
véritable effet
d'aubaine pour les
entreprises qui ont
pu les faire
travailler
gratuitement »

¹ DARES : Garantie jeune, insertion par l'activité économique, parcours emploi compétences... 1,8 million d'entrées sont comptées dans ces dispositifs entre mi-2020 et mi-2021, soit une hausse de 41 % sur un an.)

**« L'apprentissage
est donc loin d'être**

**le parcours
efficace
permettant de
démocratiser
l'enseignement
supérieur**

est à mettre sur le compte d'un investissement massif d'argent public. C'est donc pas moins de 540 000 nouveaux contrats qui ont été signés en 2021. Le nombre d'apprenti-es progresse dans tous les niveaux de qualification même si la progression est nettement plus soutenue dans l'enseignement supérieur (+ 33%).

L'apprentissage renforce les inégalités d'accès à la formation

Si l'apprentissage se développe au niveau post-bac, les apprenti-es issu-es des formations du secondaire n'en bénéficient que très peu puisque seulement 9,4 % d'entre eux entrent en apprentissage dans une formation du supérieur. L'apprentissage est donc loin d'être le parcours efficace permettant de démocratiser l'enseignement supérieur : l'apprentissage reste sélectif et discriminatoire !

Concernant les formations CAP et BAC PRO en apprentissage dans les EPLE, l'apprentissage progresse de l'ordre de 20% entre 2018 et 2021 passant à environ 24 000 apprenti-es². Même si cette progression paraît modeste au regard de l'ensemble, le développement du mixage des publics dans une même classe entraîne une détérioration des conditions de travail des enseignant-es et des conditions d'étude des jeunes.

Aujourd'hui, ce modèle de développement à crédit de l'apprentissage n'est plus soutenable pour les finances publiques. La FSU demande toujours l'arrêt des aides exceptionnelles aux entreprises. Il faut réformer en profondeur le financement de la formation professionnelle et trouver immédiatement des solutions pour rééquilibrer le budget de France Compétences.

**« La FSU demande
toujours l'arrêt
des aides
exceptionnelles
aux entreprises. »**



² Note DEPP n°22.22-juillet 2022
<https://www.education.gouv.fr/l-apprentissage-au-31-decembre-2021-342028>

Une nouvelle réforme inacceptable de l'enseignement professionnel

« Cette mesure [...]risque à terme de fragiliser les diplômés de l'Éducation nationale.»

Avec la mise en place d'une double tutelle (Éducation Nationale et Ministère du travail), les intentions du gouvernement sont claires vis-à-vis de la voie professionnelle scolaire : la rapprocher du modèle de la formation en apprentissage. Cela passe par le développement de la mixité des publics et des parcours qui sera facilité par le doublement du temps de stage en entreprise pour les élèves scolarisés en terminale.

Cette augmentation du temps en entreprise pour les jeunes n'est pensée que pour pallier le plus rapidement le manque de main d'œuvre dans certains secteurs. Elle va détériorer la qualité de la formation des jeunes dont le temps sera encore réduit alors qu'elle a déjà été mise à mal avec la « Transformation de la voie professionnelle » voulue par J.-M. Blanquer . Cette mesure demandera à repenser l'ensemble du référentiel de certification et risque à terme de fragiliser les diplômés de l'Éducation nationale.

La formation des jeunes de la voie professionnelle est ainsi envisagée uniquement du point de vue de l'employabilité immédiate au détriment de l'équilibre et de la solidité de contenus préparant à un métier et à une qualification reconnue. Cette réforme conduirait à un retour en arrière, assignant et formatant les jeunes issu-es des milieux modestes à des postes peu qualifiés sans possibilité d'évolution. Ce choix politique aggraverait encore plus les inégalités scolaires et sociales.

Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)

Secrétaire d'État auprès de la Première Ministre en charge de l'Enfance depuis mai, Charlotte Caubel aura marqué au fer rouge la justice des enfants pendant deux ans. La mise en œuvre à marche forcée du nouveau Code de Justice Pénale des Mineur-es a confirmé les politiques répressives et expéditives en place depuis plusieurs décennies à l'encontre de la jeunesse parmi la plus en difficulté.

C'est de nouveau une procureure de la République qui prend la direction de la PJJ. Ce choix gouvernemental n'est ni anodin, ni de bon augure et donne l'amère sensation d'une mise sous tutelle de notre administration par le Parquet. Le rôle de ce dernier est devenu central dans la justice des mineur-es, sans être véritablement formé aux spécificités inhérentes à l'enfance et l'adolescence. Il est surtout le représentant de l'État, garant de l'ordre public et exécutant des politiques pénales, axant ses décisions davantage sur les actes plutôt que sur la personnalité et les difficultés rencontrées par le ou la jeune présumé-e de l'avoir commis.

Au 30 septembre 2022, le collectif Justice des Enfants dont la FSU fait partie, tiendra une conférence de presse à l'occasion des un an de l'entrée en vigueur du code de la justice pénale des mineurs (CJPM) pour en dénoncer les incohérences et les dérives : impréparation de cette réforme et manque de moyens criants, perte du sens de nos missions, réduction du temps éducatif, vision comportementaliste qui la sous-tend, usage abusif des procédures rapides par certains tribunaux, multiplication des mesures de probation au dépend des mesures éducatives...

